

CONDITIONS GENERALES DE VENTE « PRO »

Les présentes conditions générales de vente (« CGV PRO ») entrent en vigueur au 16 novembre 2021 et restent en vigueur jusqu'à leur remplacement par une version plus récente.

1. APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES

1.1 Généralités : LAFAYETTE SANTE BEAUTE SAS (ci-après dénommée « LSB ») distribue et commercialise des produits parapharmaceutiques en vue de leur utilisation/consommation par les clients finaux (distribution au détail). Parmi son offre produit, LSB est susceptible de proposer à la vente auprès de professionnels et personnes morales, certains produits destinés à être utilisés dans le cadre de leurs activités par leur personnel et employés (exemples : gel hydroalcoolique).

Les présentes conditions générales (« CGV PRO ») régissent de façon exclusive les relations contractuelles entre LSB et tout professionnel ou entreprise souhaitant effectuer l'achat de produits de parapharmacie proposés sur le site « parapharmacielifayette-pro.com » réservé à ses clients professionnels (le « Site »), pour les besoins de son exercice professionnel.

Les présentes CGV s'appliquent exclusivement à la vente de tout produit par LSB SAS aux clients « Pro » tels que visés ci-dessus, qui sont livrés et facturés en France métropolitaine (Corse comprise) hors DROM / COM (ci-après désignés les « Clients »). Le fait de passer commande implique l'acceptation entière et sans réserve des présentes dispositions et renonciation à celles qui figurent dans tout document émanant de LSB et qui seraient contraires aux présentes dispositions. LSB se réserve le droit de modifier les CGV PRO à tout moment, étant entendu que les CGV PRO applicables sont celles en vigueur au jour de l'émission de sa commande par le Client.

1.2 Conditions détaillant : Les produits commercialisés par LSB sont destinés à la consommation par les Clients à l'exclusion de toute activité d'achat/revente desdits produits. Par conséquent, le Client s'engage à n'acquiescer les produits auprès de LSB que pour son utilisation personnelle ou celle de ses collaborateurs. En aucune façon la responsabilité de LSB ne saurait être engagée en cas de revente des produits par le Client auprès de ses propres clients.

2. COMMANDES

Toute commande adressée à LSB est ferme et définitive et engage irrévocablement le Client. Aucune annulation ou modification de commande, totale ou partielle, de la part du Client, ne pourra être effectuée sans l'accord écrit préalable de LSB.

Les commandes doivent être effectuées sur le Site accessible mis à disposition du Client par LSB. **L'accès au Site est soumis à la création préalable d'un compte utilisateur personnel sur demande auprès de LSB à contact@parapharmacielifayette-pro.com. L'accès aux catalogues du site n'est possible qu'après identification de l'utilisateur à l'aide de son adresse e-mail et d'un mot de passe.**

Les commandes effectuées sur le Site sont prises en compte dans un délai de 48h. La commande ne devient définitive que lorsqu'elle a été dûment acceptée. Le statut de la commande est accessible directement sur le Site de LSB.

Les commandes sont honorées en fonction des disponibilités des produits, et LSB s'engage à communiquer au Client dans les meilleurs délais toute indisponibilité de produits. LSB ne gère pas les reliquats.

LSB se réserve le droit de refuser les commandes en cas de manquement du Client à l'une quelconque de ses obligations en application des présentes CGV et, plus généralement, de refuser toute commande présentant un caractère anormal pour quelque raison que ce soit ou passée de mauvaise foi, sans que cela ne puisse entraîner de pénalités. LSB se réserve la faculté de subordonner l'acceptation de la commande à l'obtention auprès du Client de documents comptables, financiers et juridiques et, le cas échéant, de garanties. LSB se réserve le droit d'exiger le paiement total ou partiel au moment de la passation de la commande si la situation financière du Client le justifie.

En cas de contestation, la responsabilité de LSB ne pourra être engagée que pour les commandes qui auront été confirmées au Client sur le Site et dans la mesure des stocks disponibles.

LSB se réserve la faculté de suspendre, retarder ou modifier l'exécution des commandes en cas de survenance d'un cas de force majeure (tel que défini à l'article 8 des CGV PRO) et informera le Client dès la survenance d'un tel cas, sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée par le Client. Si l'exécution de la commande est rendue impossible par la survenance d'un tel cas, LSB sera en droit d'annuler purement et simplement celle-ci sans que sa responsabilité ne puisse être engagée et sans que cela ne puisse entraîner une quelconque pénalité.

3. PRIX

Toute commande implique l'acceptation des prix des produits en vigueur au jour de la commande. Les prix pourront être révisés à tout moment.

Les prix indiqués sur les factures s'entendent toutes taxes comprises et franco de port, sauf si le Client a accepté les frais de livraison applicables le cas échéant (cf. article 5).

4. PAIEMENT

4.1 Modalités : La facturation s'effectue au moment de l'expédition des produits. Les factures sont payables à l'adresse du siège de LSB par virement et à l'exclusion de tout autre (Lettre de Change Relevé non acceptée). Par conséquent, le Client doit impérativement joindre à sa première commande un relevé d'identité bancaire.

En cas de défaut de paiement, LSB se réserve le droit d'exiger, pour les commandes ultérieures, un paiement d'avance ou toute autre modalité de règlement différente de celles prévues ci-dessus. En aucun cas, les paiements dus ne peuvent être

suspendus, ni faire l'objet d'une quelconque réduction ou compensation sans accord écrit et préalable de LSB. Toute déduction ou compensation unilatérale sera traitée comme un retard de paiement ou un impayé.

4.2 Escompte : Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé.

4.3 Délais de paiement : Les factures émises par LSB sont payables dans un délai de 45 jours nets à compter de la date d'émission de la facture pour tout Client situé en France métropolitaine (Corse comprise).

4.4 Erreurs de facturation : Toute réclamation concernant des erreurs de facturation doit être adressée à LSB dans un délai maximal de 5 (cinq) jours ouvrés suivant la date d'émission de la facture.

5. LIVRAISON

Les coûts de transports (ou frais de livraison) peuvent être calculés automatiquement sur le Site et affichés dans la rubrique « Mon Panier ». En fonction des produits, la mention « frais de livraison sur devis » peut être affichée et correspond au calcul desdits frais par LSB qui ne peuvent être générés automatiquement sur le Site. Le montant du panier de commande comprenant le calcul des frais de livraison par LSB est proposé au Client sur la base d'un devis généré sur le Site dans la rubrique « Mes Devis ». Le Client devra accepter le devis en envoyant le document signé par email à l'adresse « contact@parapharmacielifayette-pro.com ». LSB confirmera ensuite par email la prise en compte du devis signé.

5.1 Modalités de livraison : La livraison des produits est exécutée par LSB, depuis son établissement situé : 5 Chemin Carrosse – 31400 TOULOUSE. Elle est effectuée par la remise directe des produits au Client par le transporteur, selon les modalités et conditions définies ci-après.

5.2 Délais : Les délais de livraison sont ceux pratiqués par les transporteurs de LSB avec un délai moyen de 5 jours ouvrés pour la France métropolitaine (Corse comprise). Les retards de livraison ne peuvent, en aucun cas, donner lieu à l'annulation de la commande, au refus des produits commandés ou à l'octroi de pénalités ou de dommages et intérêts. LSB se réserve le droit de ne pas livrer dans le cas où le Client ne serait pas à jour de tout ou partie de ses obligations.

5.3 Lieu de livraison : LSB n'assure aucune livraison hors de la France métropolitaine, Corse comprise. La livraison est effectuée à l'adresse désignée par le Client.

5.4 Déchargement des produits : De convention expresse, le déchargement des produits au lieu de livraison est assuré exclusivement par les soins et sous la responsabilité du Client, quelle que soit la participation apportée aux opérations de déchargement par le transporteur.

5.5 Contrôle de la qualité des produits : Le Client doit vérifier avec soin les produits réceptionnés, de sorte que les produits non conformes à la commande et les avaries et pertes soient consignées dès réception, sur la décharge du transporteur et dûment acceptées par ce dernier.

Dans les trois jours suivant la date de la réception des produits, conformément à l'article L.133-3 du Code de Commerce, le Client devra notifier au transporteur, par lettre recommandée avec avis de réception, tout défaut ou dommage sur les produits qui serait dû au transport. Le Client adressera sans délai une copie de ce courrier à LSB.

Les non-conformités constatées hors litiges liés au transport doivent faire l'objet d'une procédure de réclamation adressée à LSB, dans les meilleurs délais à compter de la réception des produits, par lettre recommandée avec avis de réception ou par email à l'adresse « contact@parapharmacielifayette-pro.com ». La réclamation doit être motivée et accompagnée du ou des bons de livraison justifiant des quantités et des conditions de vente des produits.

Dans le respect des dispositions figurant ci-dessus, les produits, objet de la réclamation, devront être retournés à LSB, dans le strict respect de leur colisage minimum, qui les échangera dans les meilleurs délais, dans la mesure où la réclamation est acceptée par LSB. Les produits unitaires, objet de la réclamation, ne sont pas repris par LSB. Dans le cas où la réclamation concernant lesdits produits unitaires est acceptée par LSB, le Client devra procéder à la destruction des produits concernés, et émettre une facture correspondante à LSB accompagnée de tout certificat de destruction conforme. LSB émettra un avoir au profit du Client correspondant aux produits détruits.

6. RESERVE DE PROPRIETE

LSB reste propriétaire des produits livrés jusqu'au paiement intégral et effectif du prix par le Client, le prix comprenant le principal, les frais et les éventuels intérêts de retard qui seraient dus. Les risques afférents aux produits livrés incombent au Client dès leur remise par le transporteur. LSB pourra faire jouer les droits qu'elle détient au titre de la présente clause de réserve de propriété, pour l'une de ses créances, sur la totalité de ses produits en possession du Client, ces derniers étant conventionnellement présumés être ceux impayés. LSB pourra les reprendre ou les revendiquer en dédommagement de toutes ses factures impayées. Le Client ne pourra en aucun cas nantir ou consentir de sûreté sur les stocks impayés. En cas de liquidation judiciaire, les commandes en cours seront automatiquement annulées, et LSB se réserve le droit de revendiquer les produits en stocks. En cas de revendication des produits, les frais de retour ainsi que les frais de reconditionnement et de logistique restent à la charge du Client et les versements effectués resteront acquis à LSB à titre de clause pénale.

7. RETARD DE PAIEMENT - DEFAUT DE PAIEMENT

Tout défaut de paiement à échéance entraînera les conséquences suivantes :

7.1 Suspension des commandes : En cas de constatation d'un encours restant dû par le Client au titre d'une ou plusieurs factures impayées et dont le délai de paiement est échu, LSB se réserve le droit de suspendre la faculté du Client de réaliser des nouvelles commandes de produits. Le Client sera alerté par tout moyen de la suspension des commandes jusqu'à ce que le Client effectue un règlement permettant de réduire ou de solder les sommes restant dues. Une fois le règlement effectué par le Client, celui-ci pourra à nouveau procéder à des commandes de produits.

7.2 Pénalités de retard et frais de recouvrement : Tout retard de paiement, total ou partiel, d'une facture entraîne l'application de pénalités de retard à compter de la date d'échéance jusqu'au jour du paiement effectif. Les pénalités sont calculées facture par facture. Leur montant résulte de l'application d'un taux égal à trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur à la date de réception du paiement (conformément à l'article L.441-10 du Code de Commerce), au montant total TTC de la facture multiplié par le nombre de jours de retard compris entre la date de paiement mentionnée sur la facture et la date de paiement effectif, majoré d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante (40) euros.

Ces pénalités seront appliquées par mois de retard et calculées à compter de l'échéance initiale de la facture restée impayée jusqu'au paiement intégral du prix, tout mois civil commencé étant dû dans son intégralité. Lorsque les frais de recouvrement sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire, LSB se réserve la possibilité de demander, sur justificatifs, une indemnisation complémentaire. Le Client devra rembourser à LSB tous les frais qui auront été exposés pour le recouvrement contentieux des sommes dues (y compris notamment les honoraires d'avocats et d'huissiers).

8. GARANTIE - RESPONSABILITE

Les produits livrés sont réputés conformes. Toute réclamation concernant une non-conformité affectant un ou plusieurs produits (hors litiges transport) devra être adressée par le Client à LSB dans les meilleurs délais et par lettre recommandée avec avis de réception ou par email à l'adresse « contact@parapharmacielifayette-pro.com », en respectant les modalités décrites à l'article 5.5 des CGV.

LSB sera exonérée de toute responsabilité vis-à-vis du Client dans l'hypothèse de ruptures et/ou dans l'hypothèse où la livraison de produits serait empêchée ou retardée du fait d'un cas de force majeure (conformément à l'article 1218 du Code Civil) ou d'un cas fortuit indépendamment de sa volonté, et notamment mais non limités à : guerre, grève, lock-out, émeute, catastrophe naturelle, inondations, pandémie ou situation sanitaire exceptionnelle, incendie, accident matériel, interdiction des autorités administratives nationales ou internationales, rupture d'approvisionnement.

9. ASSURANCES

Le Client s'engage à disposer pendant toute la durée des relations commerciales avec LSB d'une police d'assurance dommages et responsabilité civile couvrant son activité et les dommages aux biens ainsi qu'aux personnes, souscrite auprès d'une compagnie notoirement solvable. Le Client s'engage à fournir, à tout moment à première demande, un justificatif de sa police d'assurance en cours de validité.

10. CONFIDENTIALITE

Le Client s'interdit de divulguer les présentes CGV PRO à tout tiers sauf dans les cas suivants : (i) à la demande des autorités administratives ou judiciaires, (ii) pour répondre aux obligations de communication imposées par la réglementation applicable, (iii) pour faire valoir ses droits dans le cadre d'une procédure judiciaire, arbitrale ou amiable, sous réserve de faire respecter ladite confidentialité par toute personne tierce intervenant à la procédure. Cette obligation de confidentialité s'exercera pendant toute la durée de la relation commerciale et pendant une durée de cinq (5) ans à compter de son expiration. Le non-respect de cette obligation par le Client engage sa responsabilité et ce dernier devra répondre du préjudice subi à ce titre par LSB.

11. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le Client s'interdit d'utiliser toute marque, logo, visuel ou tout autre élément appartenant à LSB sans son accord préalable exprès écrit.

12. CESSION

Le Client ne pourra céder totalement ou partiellement les droits et obligations découlant des présentes CGV PRO sans l'accord préalable et écrit de LSB.

13. CONTESTATION

Tous litiges relatifs à la validité, l'interprétation ou l'exécution des ventes de produits en application des présentes CGV PRO, seront de la compétence du Tribunal de Commerce de TOULOUSE.

14. DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel recueillies concernant le Client font l'objet d'un traitement par LSB dans le cadre de la gestion de son activité et du traitement des commandes. Ces données sont conservées pour une durée n'excédant pas la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées. En application du Règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679 en date du 27 avril 2016, et de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité des données le concernant. Le Client peut exercer ses droits en adressant une demande par voie postale à l'adresse du siège de LSB. Le Client dispose d'un droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, en particulier auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), s'il considère que le traitement de données à caractère personnel le concernant constitue une violation du Règlement Général sur la Protection des Données et de la loi Informatique et Libertés.